

# 73



Enseigner une langue que l'on ne maîtrise pas : c'est possible dans l'Education Nationale. Concernant cet enseignement obligatoire, c'est l'Etat qui est maître d'œuvre et doit donner les moyens pour qu'il soit assuré dans toutes les écoles publiques. Or, celui-ci se défausse complètement sur les personnels pour compenser son incurie. Le seul objectif de l'IA, comme du gouvernement : afficher la mise en place d'une pseudo formation pour annoncer que toutes les écoles assurent cet enseignement.

le constat :

- un simulacre de formation : présentation d'une méthode payante "Cup of tea" (entre 100 et 141 euros pour un niveau), et 2 fois 6h de formation "pédagogique".
- une rupture de l'égalité de l'accès au savoir entre les élèves : cet enseignement n'est pas assuré dans toutes les écoles du département. Et quand il est assuré par des personnels peu ou mal formés, rien ne garantit son efficacité et sa qualité.
- un problème d'éthique professionnelle pour les enseignants qui ont bien conscience que leur maîtrise d'une langue étrangère est insuffisante pour assurer un enseignement de qualité et utile à leurs élèves. Ils ont le sentiment de les tromper et de leurrer leurs parents.

L'intersyndicale du 1er degré vous demande de bien vouloir remplir l'enquête jointe en pj de façon à pouvoir préparer efficacement l'audience que nous avons demandé ce jour à l'IA.

L'intersyndicale du 1er degré du 65 accompagnera et défendra les collègues qui feront le constat de leur impossibilité à assurer cet enseignement dans des conditions utiles à leurs élèves.

Contrairement à ce que déclare le ministre, la qualité de l'enseignement n'est vraiment pas sa préoccupation, pas plus que la réussite de tous les élèves. Mais il est vrai que depuis un bureau, loin des élèves, des enseignants et des parents, il est facile de se satisfaire d'un affichage médiatique !!!

jean rodriguez, gilles verdier et joëlle noguère